

L'organisation

Le directeur(trice), les animateurs(trices) et le personnel administratif sont au quotidien les animateurs et les responsables du fonctionnement, de la mise en œuvre des projets, de l'organisation pédagogique et technique de la MJC.

Les bénévoles et les professionnels sont au service du même projet.

La MJC est l'employeur de son personnel.

C'est grâce aux bénévoles que l'association existe, que le projet de la MJC peut vivre et se développer.

Le Conseil d'Administration définit et conduit la politique générale :

- orientations de la MJC : projets, contrats, dossiers personnels,
- fonctionnement global de la MJC,
- fonctionnement des activités, création d'activités nouvelles, organisation de manifestations,
- formation du personnel et des bénévoles,
- vie du réseau MJC, vie départementale, fédérale et confédérale.

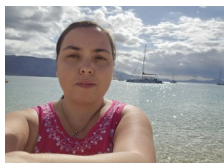
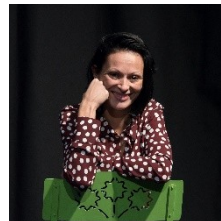
La MJC agit en partenariat avec les collectivités locales et territoriales, elle est agréée Jeunesse et Sports, Éducation Populaire et Éducation Nationale.

Témoignages d'administrateurs.trices



Eric, administrateur : « Être bénévole, c'est faire de belles rencontres, partager des bons moments, c'est aussi aider un public et s'associer avec des personnes qui partagent les mêmes valeurs »

Sylvie, co présidente :
Être administrateur est une expérience enrichissante, une action bénévole bienveillante et réelle qui permet à chacun de s'exprimer, proposer et réaliser de grands projets qui feront évoluer la MJC en constante expansion, et améliorer le quotidien des enfants et de leur famille.



Samantha, co présidente : Pour moi être bénévole permet d'apporter sa pierre à l'édifice dans un monde où beaucoup ont oublié ce qu'est l'entraide et la solidarité, permettre à des structures d'avancer grâce à l'aide qu'on leur apporte et d'apprendre de nouvelles choses, voir de nouvelles perspectives et ceci m'a aussi permis de m'ouvrir aux autres et de gagner en maturité et en assurance



Magali, administratrice :
« S'investir au cœur d'une association: c'est partager des idées, accompagner des projets, contribuer à la vie de la MJC, s'engager auprès des autres et vivre une belle expérience humaine! »



Rémi, co président :
Cette forme de bénévolat est utile pour développer la conscience et la confiance en soi. Elle m'a rendu plus attentif aux autres et a renforcé mes convictions sur la nécessité de lutter contre toutes les pensées régressives dans notre société.

Pourquoi devenir administrateur.trice de la MJC ?



Qu'est-ce qu'une MJC ?

Une MJC est une association d'éducation populaire régie par la loi de 1901. Elle est dirigée et gérée par un Conseil d'Administration.

L'action éducative de la MJC en direction et avec les jeunes est une part primordiale de sa mission. Se cultiver à la MJC, c'est semer l'engagement, promouvoir les talents, apprendre à **partager** des idées et des émotions et expérimenter des projets.

La MJC est ouverte à **tous** sans discrimination, elle respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées et les principes de la **laïcité**.

La MJC contribue à la **création** et au renforcement des liens sociaux. Elle favorise le transfert des savoirs et des expériences entre générations.

Ses réalisations sont le fruit de l'engagement et de la volonté de ceux, professionnels et bénévoles et qui la font vivre et le résultat d'un travail d'**équipe** permanent.

La MJC a l'obligation statutaire d'administrer et de tenir à jour une comptabilité et une gestion financière rigoureuse en conformité avec la loi et les normes en vigueur..

La MJC ne vit que par l'intérêt que les adhérents portent à son fonctionnement

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'élément central de la vie de la MJC. C'est le moment fort de **communication** directe entre les responsables de la MJC et les adhérents.

Sont invités les adhérents de plus de 16 ans ou les représentants des adhérents plus jeunes. Seuls les adhérents de plus de 16 ans votent.

Une A.G. est un moment de débats et de réflexion, un temps de comptes-rendus et de votes mais aussi un temps de **convivialité**.

C'est l'occasion pour les adhérents de sortir de leur place d'utilisateurs pour s'investir dans la **vie associative**.

Elle valide la politique générale et valide les projets de l'association.

Sont soumis par vote à l'approbation de l'Assemblée Générale:

- le rapport moral et le rapport financier de l'exercice écoulé,
- le budget prévisionnel de l'exercice suivant
- le rapport d'activités,
- la proposition du montant de la cotisation annuelle,
- le renouvellement des membres du C.A. élus arrivés au terme de leur mandat,
- les nouvelles candidatures pour intégrer le C.A.

Vous pouvez à tout moment être coopté(e) par le conseil d'administration (un essai ? Une 1ere expérience avant de vous engager 3 ans)

Votre rôle d'administrateur

Vous avez vos compétences propres, vos ressources et votre envie d'une aventure collective et la MJC a besoin des compétences de chacun.

Être administrateur c'est être membre d'une équipe dont chacun **participe** et contribue au fonctionnement et aux décisions dans l'intérêt de l'ensemble de ses adhérents.

Ce n'est pas un titre honorifique mais un acte citoyen bénévole.

Pour être administrateur il faut être adhérent de la MJC depuis plus de 6 mois.



Un administrateur est élu pour une durée de 3 ans renouvelable par vote à l'AG. Il faut avoir plus de 16 ans pour postuler.

Vos rendez-vous

Les commissions finances et animation et autre selon besoins:

Elles se tiennent avant chaque C.A. et y rapportent leur avancement et demandes de décisions. Chaque membre du C.A. fait partie d'une commission.

Fréquence : au moins 4 par an

Le Conseil d'Administration

Vous recevrez l'ordre du jour et les documents nécessaires avant sa tenue.

Fréquence : 4 par an

L'Assemblée Générale

L'AG est suivie par un C.A. court permettant l'élection du président ou des co-présidents, du trésorier et du (des) secrétaire(s) formant le bureau.

Fréquence : une par an en mai-juin